

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 3 février 2021 à 8 h 30 salle Peter-McGill, hôtel de ville et par téléconférence

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Serge Lamontagne, Directeur général

M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

M. Charles Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim - Qualité de vie

Mme Marianne Giguère, Conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée

M. Alex Norris, Conseiller associé

Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée

M. François Limoges, Leader de la majorité

M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé

M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé

M. Craig Sauvé, Conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0138

Il est

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 février 2021, en y retirant les articles 12.001 à 12.003.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0139
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 décembre 2020.
Adopté à l'unanimité.
10.002

CE21 0140
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 12 décembre 2020
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE21 0141
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 décembre 2020
Adopté à l'unanimité.
10.004

CE21 0142
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2020
Adopté à l'unanimité.
10.005

CE21 0143
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 décembre 2020.
Adopté à l'unanimité.
10.006

CE21 0144
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 décembre 2020
Adopté à l'unanimité.
10.007

CE21 0145
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 31 décembre 2020
Adopté à l'unanimité.
10.008

CE21 0146
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 janvier 2021.
Adopté à l'unanimité.
10.009

CE21 0147
Il est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 janvier 2021.
Adopté à l'unanimité.
10.010
CE21 0148
Il est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 10 janvier 2021.
Adopté à l'unanimité.
10.011
CE21 0149
II est
RÉSOLU:
1 - d'exercer la deuxième année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et d'autoriser une dépense additionnelle de 113 860,32 \$, taxes incluses, pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à 9032-2454 Québec inc., portant également le nom de Techniparc (CE18 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 341 580,95 \$ à 455 441,27 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1201543006
CE21 0150

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accepter un montant de 20 700 \$ de l'Université Laval pour un projet de recherche financé par le programme Innovamer du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec auquel participe le Biodôme;
- 2 d'approuver le projet d'entente de transfert de fonds afférente entre la Ville de Montréal et l'Université Laval;

- 3 d'autoriser la chercheure du Biodôme concernée et la directrice par Interim d'Espace pour la vie à signer le projet d'entente de transfert de fonds avec l'Université Laval respectivement à titre de co-chercheure pour le projet financé et de responsable autorisé pour et au nom la Ville de Montréal;
- 4 d'autoriser un budget additionnel de revenus/dépenses de 20 700 \$, couvert par le transfert de fonds de l'Université Laval;
- 5 d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.002 1210348001

CE21 0151
Il est
RÉSOLU:
 1 - d'approuver un projet d'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et les partenaires de « Projet impact collectif Phase 2 (2021-2026) »;
2 - de mandater la direction du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ledit projet d'Entente de partenariat et à participer aux instances de gouvernance prévues à cet effet en collaboration avec les autres services et arrondissements de la Ville interpellés par les projets à venir.
Adopté à l'unanimité.
20.003 1213220001

CE21 0152
Il est
RÉSOLU:
 1 - d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 100 000 \$ à Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 22^e édition de Montréal en Lumière;
2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.004 1205175002

CE21	0153
------	------

II est

RÉSOLU:

Adopté à l'unanimité.

30.002 1218821001

d'autoriser Hydro-Québec et Bell Canada à réaliser, dans le cadre du projet du Réseau express Métropolitain, les travaux requis visant à déplacer les lignes de distribution électrique et les lignes de télécommunication sur une partie du lot 4 349 535 et une partie du lot 6 190 458, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriétés de la Ville, lesquelles sont situées à proximité de la rue Saterlon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, avant l'approbation de la Ville du projet d'acte de servitude d'utilités publiques et du projet d'entente d'occupation permanente du domaine public sur les parties de lots précitées en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

conditions stipulés à l'autorisation.
Adopté à l'unanimité.
20.005 1216037001

CE21 0154
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'autoriser une dépense de 6 782 425,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG 18 0122);
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.001 1216859001

CE21 0155
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter une demande introductive d'instance contre Ceveco inc. et La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada en dommages pour tout montant dépensé par la Ville, en sus de la somme de 104 418,49 \$ déjà retenue pour couvrir les dépenses associées à la réparation du système de peinture sur la fontaine du Square Dorchester, dans le cadre du contrat 18-6218 pour le réaménagement de la portion nord du Square Dorchester.

CE21 0156

II est

RÉSOLU:

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.	
30.003 1212675002	

CE21 0157

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements suivants, adoptés le 23 novembre 2020 par le conseil municipal du Village de Senneville :
 - le Règlement 447-5 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 447 afin de préciser les affectations du sol prévues au plan d'urbanisme en remplacement de l'affectation de redéveloppement;
 - le Règlement 448-7 modifiant le Règlement de zonage numéro 448 du Village de Senneville dans le but de modifier le plan de zonage et les références au plan afin d'assurer sa concordance avec les modifications apportées au plan d'urbanisme par le règlement 447-5;
- 2 d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leurs égards et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.		
40.001 1218986001		

CE21 0158

Benoit Dorais Président du comité exécutif

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
l est
RÉSOLU :
d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel, en vue d'appliquer la gratuité des stationnements tarifés sur rue les vendredis soirs de 18 h à 21 h et durant les fins de semaines du mois de février du 5 au 28 février 2021, dans l'arrondissement de Ville-Marie.
Adopté à l'unanimité.
0.002 1217999001

∟evée de la séance à 10 h.
70.001
Les résolutions CE21 0138 à CE21 0158 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Yves Saindon Greffier de la Ville